

Absents : Hervé RONDIAT, Christian LAMBERT, Guy DRESSEN

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 août 2010.

2. FABRIQUES D'ÉGLISE

Emet un avis favorable au budget 2011 de la Fabrique d'église de Houyet :

Recettes	Dépenses	Intervention commune
23.472,48	23.472,48	18.645,99

3. CONSEILLER DE CPAS : REMPLACEMENT

Procède à l'élection de plein droit d'un conseiller de l'action sociale pour le groupe politique IC :

Conseiller remplacé : Mme Stéphanie JANTON

Nouveau conseiller : M. Patrick PERPÈTE

4. Par 10 voix pour et 2 abstentions :

4.1. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Modifie comme suit les budgets ordinaire et extraordinaire de la commune pour l'exercice 2010 :

Budget ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.706.307,34	4.872.250,91	834.056,43
< crédits	- 5.000,00	- 14.351,21	9.351,21
> crédits	+ 54.464,38	+ 109.329,54	54.865,16
Nouveau résultat	5.755.771,72	4.967.229,24	788.542,48

Budget extraordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.989.458,84	5.989.458,84	0
< crédits	- 15.000,00	- 15.000,00	0
> crédits	+ 67.793,79	+ 67.793,79	0
Nouveau résultat	6.042.252,63	6.042.252,63	0

4.2. TAXES

Arrête comme suit la taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM :

« Il est établi pour chacun des exercices 2011 et 2012, une taxe communale sur l'exploitation et/ou la propriété de pylônes ou mâts installés sur le territoire de la commune de Houyet et affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication qui constituent des structures en site propre destinées à supporter les divers types d'antennes nécessaires au bon fonctionnement de ces réseaux n'ayant pu prendre place sur un site existant (toit, église ...), d'un montant de 2.500 euros par pylône.

4.3. ACQUISITION DE TENTES

Marque son accord quant à l'acquisition de 10 tentes dans le cadre des festivités de fin d'année, approuve le cahier spécial des charges régissant ce marché de fournitures (procédure négociée) et décide de contracter un emprunt opportun pour le financement de la dépense.

4.4. M. Yvan PETIT quitte la séance (art.L1122-19)

Par 9 voix pour et 2 abstentions :

ECHANGE DE PARCELLES A CELLES ET A HOUYET

Procède, pour cause d'utilité publique, à l'échange des parcelles suivantes, entre la commune et M. Hugues PETIT, domicilié à Houyet, rue de l'église 25 :

Commune : Celles, section Hn°8w – contenance : 8a10ca

M. Hugues PETIT : Houyet, section Bn°41S et 43S – contenance : 2a65ca

5. M. Yvan PETIT rentre en séance.

A l'unanimité :

5.1. CONTRAT DE RIVIÈRE « LESSE »

Décide :

- De poursuivre son engagement dans le contrat de rivière pour la Lesse, pour les 3 années à venir (2011-2013) ;
- de confier au Collège communal le choix des actions à mener ;
- de prévoir les budgets nécessaires à la réalisation de ces actions dans les délais fixés ;
- de confirmer la désignation de M. Hugues PETIT, Ingénieur en Chef de district des Voies Hydrauliques, rue de l'église 25 à 5560 Houyet comme membre actif de l'AG de l'asbl « Contrat de rivière pour la Lesse » et de Mme Fabienne ROBA, conseillère communale, rue du Batis 22 à 5564 Wanlin, comme membre suppléant.

5.2. VENTE D'UNE PARCELLE A HULSONNIAUX

Décide de vendre de gré à gré à M. et Mme BOURTEMBOURG-MINET la parcelle cadastrée 6^{ème} Div. Hulsonniaux, section An°838C/2, d'une contenance de 1a36ca, conformément au plan dressé par M. Gérard

COX, géomètre-expert immobilier à Onhaye, moyennant le prix de 6.800 euros (50 €/m²), sous réserve d'exclure la chambre de visite qui se trouve en bordure de la parcelle du périmètre de la vente.

5.3. DÉVELOPPEMENT RURAL A WANLIN

Approuve le nouveau projet définitif (cahier spécial des charges, plans, métré estimatif, avis de marché) des travaux d'aménagement d'une microcentrale hydroélectrique dans l'ancien moulin de Wanlin, pour une dépense estimée à 291.951,83 euros TVAC (marché par adjudication publique) et décide de contracter un emprunt en temps opportun pour le financement de la part communale de ce projet.

5.4. VENTE DE BOIS 2010

Approuve, au montant de 29.475 euros, l'état de martelage pour les coupes de bois de l'automne 2010 (exercice 2011) de la commune et adopte les clauses particulières en complément aux conditions du nouveau cahier général des charges pour les ventes de bois, étant entendu que les lots de chauffage seront réservés aux habitants de la commune dans un 1^{er} tour aux enchères (un seul lot par ménage), les lots non vendus étant ouverts à tous lors d'un second tour, les lots de bois marchands étant quant à eux vendus uniquement par soumissions.

5.5. ECOLE DE HOUYET – SÉCURISATION

Approuve le projet définitif des travaux d'aménagements sécuritaires aux abords de l'école communale de Houyet, pour une dépense estimée à 91.779,34 euros TVAC (marché par adjudication publique) et décide de contracter un emprunt en temps opportun pour le financement de la dépense.

5.6. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

Décide de passer un marché par procédure négociée, ayant pour objet la pose d'un revêtement hydrocarboné de 5cm d'épaisseur sur une surface de 408m² sur la cour de la nouvelle salle de gymnastique de l'école de Mesnil-St-Blaise, pour une dépense estimée à 4.900 euros TVAC et décide de contracter un emprunt en temps opportun pour le financement de la dépense.

5.7. ACQUISITION D'UN LOGICIEL DES CIMETIÈRES

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières, pour une dépense estimée à 10.000 euros TVAC (marché par procédure négociée) et décide de contracter un emprunt en temps opportun pour le financement de la dépense.

5.8. REMPLACEMENT DE SIGNAUX ROUTIERS

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition de nouveaux signaux routiers à placer en divers endroits de l'entité, pour une dépense estimée à 4.500 euros TVAC (marché par procédure négociée).

5.9. VOIRIE A MESNIL-EGLISE

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition de matériaux nécessaires à l'aménagement d'une voirie à Mesnil-Eglise, suite à la modification par élargissement d'un tronçon du sentier vicinal n°31, pour une dépense estimée à 3.000 euros TVA (procédure négociée).

5.10. CHALET CUSTINNOIS

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'acquisition du matériel nécessaire à l'installation du chauffage au Chalet custinnois, pour une dépense estimée à 6.000 euros TVAC (procédure négociée).

5.11. DÉNEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Décide de passer un marché de services (par procédure négociée) ayant pour objet le déneigement de diverses voiries communales pour l'hiver 2010-2011, à savoir :

- 1^{er} lot : sections de CELLES (rues de l'Ermitage, Hubaille, village, Vêves, Hubermont, Trou de Vêves, Gendron, Grande et Petite Trussogne, Bry, Mahenne) et de CUSTINNE (Payenne, village, Ver).
2^{ème} lot : sections de MESNIL-ST-BLAISE (village, Mahoux), FINNEVAUX (village), MESNIL-EGLISE (village, Ferage), HERHET (village), HULSONNIAUX (village, Chaleux, Ferme du bois de Chaleux).

A huis clos, donne un avis favorable à une demande de renonciation à une interruption de travail à mi-temps et ratifie diverses désignations temporaires, mises en disponibilité et réaffectations temporaires dans l'enseignement au 01.09.10.